

# Mots. Les langages du politique

69 (2002)  
Révolutions

---

Agnès Steuckardt

## **Les ennemis selon *L'Ami du peuple*, ou la catégorisation identitaire par contraste**

---

### **Avertissement**

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

**revues.org**

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

---

### Référence électronique

Agnès Steuckardt, « Les ennemis selon *L'Ami du peuple*, ou la catégorisation identitaire par contraste », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 69 | 2002, mis en ligne le 13 mai 2008. URL : <http://mots.revues.org/10023>  
DOI : en cours d'attribution

Éditeur : ENS Éditions  
<http://mots.revues.org>  
<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur : <http://mots.revues.org/10023>

Ce document est le fac-similé de l'édition papier.

© ENS Éditions

Agnès STEUCKARDT<sup>o</sup>

## Les ennemis selon *L'Ami du peuple*, ou la catégorisation identitaire par contraste

Pour nommer les hommes qui prennent part à une révolution, nous disposons, en français moderne, d'un substantif : les *révolutionnaires*. Or, au moment où commence la Révolution française, le mot n'est pas formé : début 1789, si une *révolution* est possible, un *révolutionnaire*, cela n'existe pas. Comment s'élabore dans le discours de ceux que nous pouvons appeler aujourd'hui les *révolutionnaires* la désignation de leur propre identité ?

Les enquêtes sociolinguistiques qui s'interrogent sur la constitution des identités sociales ou politiques rencontrent, face au *nous*, la désignation de l'autre : ce sont par exemple les *immigrés* face aux *Européens de souche* dans le corpus de textes officiels exploré par Gisèle Holzer<sup>1</sup>, les *capitalistes* face au *parti* dans le discours de gauche de l'entre-deux-guerres, qu'étudie Damon Mayaffre<sup>2</sup>, ou encore les *étrangers* dans les entretiens des « rurbains provençaux » recueillis par Britta Langhans<sup>3</sup>. La catégorisation identitaire apparaît, dans ces enquêtes de terrain, indissolublement liée à celle de l'autre. Émile Benveniste énonce le principe théorique de cette corrélation : « La conscience de soi n'est possible que si elle s'éprouve par contraste »<sup>4</sup> ; posé au niveau de la conscience d'une identité individuelle et des marqueurs énonciatifs, le principe paraît devoir être étendu à l'identité sociale et « au

---

<sup>o</sup> Université de Provence, 29 avenue Robert Schuman, 13621 Aix-en-Provence cedex 1.

1. G. Holzer, 1997, « La désignation des groupes issus de l'immigration dans les textes du conseil de l'Europe », *Cahiers de lexicologie*, 71, p. 137-153.

2. D. Mayaffre, 2000, *Le poids des mots. Le discours de gauche et de droite dans l'entre-deux-guerres*, Champion, p. 89-98.

3. B. Langhans, 2000, *La construction discursive des identités. Une analyse linguistique d'entretiens en milieu « rurbain »*, thèse de doctorat, Université de Provence.

4. É. Benveniste, 1966 (1958), « De la subjectivité dans le langage », *Problèmes de linguistique générale*, Gallimard, tome 1, p. 260.

champ de la nomination identitaire, où la dialectique décrite par É. Benveniste s'exerce avec plus de force qu'ailleurs », comme l'a bien montré Paul Siblot<sup>5</sup>.

Sans doute les catégorisations de soi et de l'autre s'engendrent-elles dans une inextricable complémentarité ; É. Benveniste accorde à l'« ego » ce qu'il nomme « une position transcendante à l'égard du tu »<sup>6</sup>. Pourtant, si l'on s'arrête sur la période du début de la Révolution française, l'émergence tardive de *révolutionnaire* dans l'auto-désignation invite à privilégier le chemin qui mène de la catégorisation de l'autre à celle de soi. On mènera l'enquête dans un journal couvrant les trois premières années de la Révolution, *L'Ami du peuple* de Marat<sup>7</sup>. Par son caractère chronologique, ce corpus nous permettra de suivre la mise en place des désignants de « contraste » et de leurs pendants identitaires.

## Les voies de l'antonymie

Par définition, le groupe identitaire de référence est posé par l'emploi de la première personne du pluriel : *nous*. Le désignant de « contraste » privilégié pour ce *nous* est certes, comme l'indique É. Benveniste, une deuxième personne du pluriel. Mais le contenu sémantique des pronoms personnels, réduit à des instructions énonciatives minimales, ne nous renseigne pas directement sur l'identité du *nous*, ni du *vous*. On utilisera donc pour cette enquête les désignants coréférents à ces pronoms.

Pour effectuer la négation lexicale de *nous* et de ses coréférents, la langue offre trois grandes voies, que la *Grammaire méthodique du français* décrit ainsi :

[Les antonymes] peuvent constituer des unités lexicales sans rapport morphologique (*petit/grand*) ou entretenir une relation de dérivation (*possible/impossible*). Une forme lexicale peut s'opposer à sa propre négation, formulée à l'aide d'un mot négatif : *un hôtel cher/pas cher ; une promenade longue/pas longue ; la violence/la non-violence*<sup>8</sup>.

---

5. P. Siblot, 1999, « De l'un à l'autre. Dialectique et dialogisme de la nomination identitaire », *L'autre en discours*, Montpellier, Publications de l'Université Paul Valéry, p. 32.

6. É. Benveniste, 1966, p. 260.

7. *L'Ami du peuple* paraît quotidiennement de septembre 1789 à septembre 1792, avec quelques interruptions dues aux poursuites judiciaires dont Marat fut l'objet : la collection comporte 685 numéros. C'est avec l'aide du logiciel de traitement automatique du vocabulaire « Lexico2 », conçu par A. Salem, qu'on a pu explorer ce corpus de près d'un million et demi d'occurrences. Après son élection à la Convention, Marat poursuit son journal, sous d'autres titres (242 numéros de septembre 1792 à juillet 1793).

8. M. Riegel et alii, 1994, *Grammaire méthodique du français*, PUF, p. 410-411.

En s'inspirant de cette description, on dégagera dans notre corpus trois sortes d'antonymes : les antonymes sans rapport dérivationnel comme *aristocrate*, les antonymes formés par dérivation du type *contre-révolutionnaire*, et ceux qui utilisent un lexème de sens négatif, tel qu'*ennemi de la révolution*. On présentera les emplois de ces trois types d'antonymes<sup>9</sup> non pas selon la description théorique citée ci-dessus, mais en fonction de leur position historique dans le corpus : si Marat emploie dès 1789 *aristocrate*, *ennemi de la révolution* n'apparaît qu'en mai 1790 et *contre-révolutionnaire* en juillet de la même année.

Si l'on recherche les termes coréférents à *vous* et sans morphème dérivationnel ni mot négatif, on pourra en dresser un inventaire à la Prévert, correspondant pour le corpus Marat, aux listes de désignants politiques dressées par Brunot<sup>10</sup>. D'*aristocrates* à *intrigants*, en passant par *agents du despotisme*, *conspirateurs*, *traîtres*, *suppôts du tyran*, *mouchards*, on repère au moins trente-cinq désignants de l'autre<sup>11</sup>, qui ne comportent ni morphème ni lexème négatif. Ces mots cependant ne fonctionnent que partiellement en couple antonymique. En face d'*agents du despotisme*, on ne trouve pas d'auto-désignant tel que *pourfendeurs du despotisme*, ni même *adversaires du despotisme*. On ne voit pas très bien quels pourraient être les antonymes de *conspirateurs* ou de *mouchards*. On pourrait, par contraste, dégager grâce à ces termes le portrait inversé de l'*homo revolutionnarius* ; si en effet les hétéro-désignants sélectionnent les traits caractéristiques de l'autre, on peut en déduire les traits absents du groupe identitaire : il n'agit pas dans l'ombre mais au grand jour et dans la loyauté ; il n'est au service de personne, et surtout pas des tyrans, c'est un homme libre.

Mais le seul terme qui fonctionne, dans la réalité discursive de *L'Ami du peuple*, en couplage avec un antonyme, c'est *aristocrate*, opposé à *patriote*. Quand Marat commence son journal, les deux mots sont déjà

9. Ces antonymes peuvent être qualifiés d'« asymétriques » au sens que donne R. Koselleck à ce terme : ce sont des désignants « à usage unilatéral et en contradiction inégale », qui « se colorent d'une nuance péjorative qui fait que l'adversaire se sent certes apostrophé, mais non reconnu » (*Le futur passé*, 1990, éd. originale en allemand 1979, Éditions de l'École des hautes études, p. 191). Dans son développement, R. Koselleck n'envisage qu'un engendrement de la désignation de l'autre par celle de soi : « De telles auto-désignations [l'Église, le Parti, la Nation] provoquent l'émergence de notions contraires qui discriminent celui qui est exclu. Le non-catholique devient un païen et un hérétique » (p. 192, je souligne). Il paraît en effet logique de poser l'autre comme non-soi ; on voudrait montrer ici que la chronologie des désignants identitaires révèle une logique inverse, qui construit la nomination de soi-même par celle de l'autre.

10. Brunot, 1937, *Histoire de la langue française*, Armand Colin, tome 9, chapitre 5 : « Nomenclature des partis », p. 835-849.

11. On trouvera une étude plus complète des désignants hostiles utilisés par Marat, dans ma thèse, 2000, *L'eau-forte des mots. Analyse lexicale de la violence dans L'Ami du peuple*, Université de Paris 3, chapitre 5, p. 287-314.

installés dans le discours politique. *Aristocrate*, au sens de « partisan de la noblesse », est signalé en 1778 par le *Robert historique de la langue française* ; « dès les premiers temps de la Révolution », dit Brunot, « le mot se répéta à tort et à travers »<sup>12</sup>. *Patriote*, d'abord synonyme de *compatriote*, connaît une mutation sémantique au milieu du 18<sup>e</sup> siècle et signifie dès lors « personne qui aime la patrie » ; il se répand à partir de 1787 pour désigner tous ceux, nobles et parlementaires, qui s'opposaient aux réformes de Calonne et de Brienne ; en 1789, « le mot implique qu'on est imbu de l'esprit nouveau », avec un flou sémantique qui suscite quelques récriminations contre son emploi<sup>13</sup>.

Pour Marat, *patriote* fonctionne d'emblée comme auto-désignant. *L'Ami du peuple* reçoit en effet pour sous-titre : « Journal politique, libre et impartial, par une société de patriotes et rédigé par M. Marat ». Cette « société de patriotes » est une fiction destinée à asseoir l'autorité de l'auteur : elle se réduit au seul Marat, mais c'est bien le mot *patriote* qu'il choisit pour nommer ce groupe identitaire idéal, dans lequel il se situe. *Aristocrates* et *patriotes* ont pour référents des groupes antagonistes, comme on peut le voir par exemple dans la phrase suivante :

Les préjugés de l'éducation [...] avaient enchainé [le marquis de Favras] à la faction des aristocrates. Il vit avec douleur le triomphe du parti patriotique et il conçut l'horrible projet d'enlever le roi, de massacrer les patriotes et de remettre le peuple dans les fers<sup>14</sup>.

Et, dans la rhétorique de *L'Ami du peuple*, *aristocrate* et *patriote* peuvent fonctionner en antithèse, comme dans la formule « presque tous les ouvriers occupés aux travaux publics sont aussi patriotes que leurs chefs sont aristocrates »<sup>15</sup>. Il faut toutefois remarquer un fort déséquilibre quantitatif entre les deux termes de ce couple : on relève dans l'ensemble du corpus 1979 occurrences de *patriote(s)*, alors qu'*aristocrate(s)* n'apparaît que 326 fois. Faut-il expliquer cette différence par le déclin d'un désignant passé de mode ? L'évaluation statistique de son évolution ne montre qu'une légère baisse début 1790, après laquelle on ne détecte aucun écart, ni négatif, ni positif. *Patriote(s)* au contraire suit une courbe légèrement ascendante. *Aristocrate(s)* est donc loin de satu-

---

12. Brunot, p. 646. J. Guilhaumou montre l'importance de ce désignant pendant l'été 1789, dans J. Guilhaumou, 1987, « Aristocrate(s)/Aristocratie (1789-1793) », *Dictionnaire des usages socio-politiques (1770-1815)*, fascicule 2, p. 127-141.

13. Brunot, 1937, p. 664.

14. Marat, *L'Ami du peuple*, 81, dans Marat, *Œuvres politiques 1789-1793*, 1989 (1<sup>re</sup> éd. 1789-1793), Bruxelles, Pôle Nord, p. 489. Toutes les références se rapporteront à cette édition.

15. *L'Ami du peuple*, 27 mai 1791, 471, p. 2934.

rer tout l'espace situé dans « le domaine complémentaire »<sup>16</sup> de *patriote(s)*, ou, a fortiori, de *nous*, employé 5008 fois.

## L'invention d'*ennemis de la révolution*

*L'Ami du peuple* fait en revanche la part belle aux lexies formées avec un terme négatif : le mot *ennemi(s)* est employé 2113 fois. Ces lexies sont constituées d'abord d'un terme qui explicite une relation négative au groupe identitaire ; relevant de la catégorie des « relatifs »<sup>17</sup>, ce terme a besoin, comme l'indique Catherine Kerbrat-Orecchioni, d'être déterminé par un complément du nom, ou son équivalent, qui indique avec quoi le terme « relatif » se trouve mis en relation. Cette complémentation explicite ainsi la référence identitaire.

Théoriquement, on pourrait s'attendre à trouver, à côté d'*ennemis*, d'autres termes relatifs : *adversaire(s)* et *étranger(s)*. En fait, *adversaire(s)*, pour Marat, semble relever de la sphère du conflit entre particuliers. Employé 22 fois dans le corpus, il désigne celui à qui l'on est opposé lors d'un procès ou d'un duel. Il ne renvoie donc pas au groupe identitaire. *Étranger(s)*, souvent étudié dans les enquêtes sur l'identité sociale<sup>18</sup>, est plus abondamment employé dans *L'Ami du peuple*<sup>19</sup>. Terme relatif, *étranger* laisse cependant habituellement implicite sa complémentation, le complément sous-entendu renvoyant en principe au pays que le locuteur donne pour sien. On va montrer que cette complémentation implicite ne peut être assimilée au groupe identitaire.

La notion d'étranger fonctionne de deux manières dans *L'Ami du peuple* : premièrement dans l'antonymie attendue *étrangers/nationaux*, autour du clivage territorial, deuxièmement dans une antonymie *étrangers/citoyens*, autour d'un clivage juridique. Cette seconde opposition, moins fréquente, apparaît notamment dans les passages suivants :

Des hommes qui ne peuvent prendre aucune part aux affaires publiques doivent bientôt se regarder comme étrangers dans l'État ; les légions innombrables de malheureux que

---

16. C. Muller utilise cette métaphore spatiale à plusieurs reprises pour sa description de « la négation dans le lexique », dans *La négation en français*, 1991, Genève, Droz, chap. 2, section 1.3.

17. C. Kerbrat-Orecchioni, 1980, *L'énonciation. De la subjectivité dans le langage*, A. Colin, p. 38.

18. Pour la période de la Révolution française, voir S. Wahnich, 1997, *L'impossible citoyen. L'étranger dans le discours de la Révolution française*, Albin Michel.

19. On en relève 267 occurrences.

nos législateurs excluent de son sein ne tarderont donc pas à oublier leur patrie, après en avoir été oubliés eux-mêmes<sup>20</sup>.

Il faut empêcher les jadis nobles de se regarder comme des étrangers dans l'État, en cessant de les dépouiller de leurs vains titres<sup>21</sup>.

Après avoir barbaquement dépouillé les indigents de tous leurs droits politiques et civils, comment prétendre encore qu'ils ne se regardent pas comme des étrangers dans l'État, envers lequel ils n'ont plus aucun devoir à remplir<sup>22</sup> ?

On repère la récurrence de la formule paradoxale *étrangers dans l'État* : c'est que les deux sens d'*étranger* se superposent ici. Citoyens passifs et nobles sont et ne sont pas étrangers : ils ne sont pas en effet « étrangers » au sens territorial, puisqu'ils se trouvent dans leur propre pays, mais ils deviennent tout de même « étrangers » dans la mesure où ils ne jouissent pas de leurs « droits politiques et civils ». Tout en n'étant pas étrangers au pays, ils sont exclus de l'« État », de la « patrie », conçue comme entité « civile et politique ».

Or le groupe identitaire où se situe Marat ne coïncide exactement ni avec les nationaux, ni avec les citoyens actifs, c'est-à-dire payant la « contribution personnelle ». D'une part, son *nous* n'est pas foncièrement territorial. Par exemple, Marat s'indigne avec Barbaroux de la conduite des administrateurs d'Arles « qui ont outragé, battu, expulsé les étrangers reconnus patriotes »<sup>23</sup>. Le Suisse Marat lui-même n'est-il pas d'ailleurs un étranger-patriote ? En cas de guerre, le choix de la liberté prime, explique-t-il, sur l'identité territoriale : si un « conquérant » vient offrir la liberté à une « nation opprimée », « loin de marcher contre lui, la nation doit mettre bas les armes et lui tendre les bras »<sup>24</sup>. Les frontières nationales ne constituent donc pas le clivage fondamental entre *nous* et *non-nous*.

D'autre part, ce *nous* ne se restreint évidemment pas aux citoyens qui jouissent de leurs droits civils, c'est-à-dire en fait à ceux qui sont assez riches pour payer contribution. Le groupe identitaire pour lequel se bat Marat comprend justement les citoyens passifs, les exclus de la citoyenneté. Le terme de *citoyen(s)*, quelque peu opacifié par sa très haute fréquence (3551 occurrences) et parce qu'il est enjeu de débat, ne constitue pas clairement une désignation du groupe identitaire. Dans le cas particulier des citoyens passifs, le *nous* se place du côté de ceux qui en sont réduits à se regarder comme « des étrangers dans l'État » (voir

---

20. *L'Ami du peuple*, 264, 28 octobre 1790, « Injustice du décret relatif à la contribution personnelle requise pour la qualité de citoyen actif », p. 1668.

21. *L'Ami du peuple*, 561, 29 septembre 1791, p. 3442.

22. *L'Ami du peuple*, 615, 2 décembre 1791, p. 3736.

23. *L'Ami du peuple*, 632, 17 avril 1792, p. 3875.

24. *L'Ami du peuple*, 303, 3 décembre 1790, p. 1872.

*supra*, n° 615, p. 3736) ; il se situe alors dans le champ conceptuel d'*étranger* plutôt que dans son « domaine complémentaire ». Ainsi, ni dans le premier sens, ni dans le second, le mot *étranger* ne fonctionne dans *L'Ami du peuple* comme antonyme de *nous*.

*Nos ennemi(s)* en revanche, par le sens négatif du mot *ennemi*, appartient à ce « domaine complémentaire », ici antagoniste. Les lexies formées avec *ennemi(s)* et complément commutent avec *nos ennemis*, employé 98 fois, à quelques rares exceptions près<sup>25</sup>. Or, dans ce corpus chronologique, on perçoit deux étapes, séparées par l'apparition de la lexie *ennemis de la révolution*. Absente jusqu'au début de 1790, elle commence à être employée lorsque Marat, revenu en France après s'être exilé trois mois en Angleterre pour échapper aux poursuites judiciaires que lui ont attirées le ton incendiaire de son journal, reprend à Paris la publication de *L'Ami du peuple*. Dans le n° 106, du 18 mai 1790, et dans les numéros 107 et 108, des deux jours suivants, Marat analyse les attaques portées contre la Révolution. Il en dévoile deux types : d'une part les « mouvements séditieux » qui ont lieu en province, notamment à Abbeville, à Nîmes, à Caen, et d'autre part la tentative ministérielle d'engager la France, aux côtés de l'Espagne, à laquelle elle est liée par le « Pacte de famille », dans une guerre contre l'Angleterre, guerre qui, selon Marat, sonnerait le glas de la Révolution. C'est pour regrouper sous une même dénomination les instigateurs des séditions provinciales et des manœuvres gouvernementales qu'il « invente » *ennemis de la révolution*, complément qui devient, à partir de ce moment, le plus fréquent.

Il faut donc distinguer un avant et un après *ennemis de la révolution*. Avant, jusqu'en mai 1790, les adversaires sont appelés principalement *ennemis de la patrie* (15 occurrences) ou *ennemis de l'État* (15 occurrences) ; Marat emploie également deux fois *ennemis de la liberté* et une fois *ennemis de la nation*. Après l'émergence d'*ennemis de la révolution*, les lexies se hiérarchisent en *ennemi(s) de la révolution* : 448 occurrences, *ennemi(s) de la patrie* 161, *ennemi(s) de la liberté* 135 ; *ennemi(s) de l'État* ne se rencontre plus que 16 fois.

Ces compléments principaux permettent de pointer les valeurs essentielles du groupe identitaire tel que le conçoit *L'Ami du peuple* : on retrouve la référence à la patrie de l'auto-désignant *patriote*, référence héritée de l'Antiquité, par l'intermédiaire des philosophes des Lu-

---

25. On relève neuf occurrences où la lexie développée sur *ennemi* se situe du côté du *nous* : *ennemis du despotisme* est employé six fois ; *ennemis de la tyrannie*, *ennemi des aristocrates*, *ennemi du crime* apparaissent chacun une fois.

mières<sup>26</sup>. *Ennemis de la liberté* apparaît particulièrement dans les passages où Marat réclame la liberté de la presse : parmi les « mots chéris »<sup>27</sup> de la Révolution, on ne s'étonnera pas de voir le journaliste réputé incendiaire, poursuivi pour délit de presse, choisir la liberté comme valeur identitaire. Les concepts *liberté* et *patrie* sont étroitement liés : dans l'article *Patrie* de l'*Encyclopédie*, Jaucourt pose la première comme la condition nécessaire de la seconde :

[Le mot *patrie*] exprime le sens que nous attachons à celui de *famille*, de *société*, d'*état libre*, dont nous sommes membres, et dont les lois assurent nos libertés et notre bonheur. Il n'est point de patrie sous le joug du despotisme<sup>28</sup>.

Dans *L'Ami du peuple*, la fréquente association des mots *patrie* et *liberté*<sup>29</sup> manifeste cette liaison et cette proximité des concepts.

Mais on peut se demander pourquoi *ennemis de l'État*, d'abord employé concurremment à *ennemis de la patrie*, se fait si rare après l'apparition d'*ennemis de la révolution* ; et surtout, on est surpris de ne pas rencontrer parmi les principaux compléments d'*ennemis* les mots *nation* et *peuple*, qui semblaient pourtant devoir fonctionner dans *L'Ami du peuple* comme désignant des identitaires.

Le déclin d'*ennemis de l'État* s'explique sans doute par la place prise dans la désignation de l'autre par *ennemis de la Révolution*, mais aussi par la réduction d'extension sémantique que Marat fait subir à ce concept. En octobre 1790 en effet, il regrette la confusion que font les députés entre la garde nationale et les troupes de ligne : selon lui, le régime disciplinaire de la garde nationale, qui combat les « ennemis du dedans », doit être moins rigoureux que celui des troupes de ligne, qui combattent ceux qu'il nomme alors les *ennemis de l'État*. Cette acception restreinte est conservée dans les occurrences postérieures, et *ennemis de l'État* devient ainsi un doublet sémantique de *l'ennemi*, d'où sa relative rareté. *L'État*, qui dans ses premiers emplois pouvait renvoyer au groupe identitaire, bascule ainsi du côté d'une identité territoriale. Comme on l'a vu dans l'étude d'*étranger*, le trait territorial n'est pas essentiel dans la définition du groupe identitaire. Certes, le complément implicite de *l'ennemi* et le mot *État* dans sa seconde acception renvoient à cette identité territoriale, mais, avec 182 occurrences pour le premier

---

26. La genèse du concept de patrie jusqu'à la Révolution française a été étudiée par H. Dupuy, dans sa thèse, soutenue à l'université de Paris 1, en décembre 1995.

27. Brunot, 1937, p. 636.

28. *Encyclopédie*, 1986 (1<sup>ère</sup> éd. 1766), Garnier-Flammarion, tome 2, p. 258.

29. Dans les contextes étroits que donne Lexico2 (une dizaine de mots), *liberté* apparaît 59 fois dans le voisinage de *patrie*.

et 16 pour le second, ils restent très loin derrière *révolution, patrie* et *liberté*.

Pourquoi le mot *nation* ne figure-t-il pas parmi les principaux compléments d'*ennemis* ? On relève tout de même quelques occurrences d'*ennemis de la nation* : il est employé 19 fois. Dans les contextes de ces emplois, on repère la mise en œuvre d'une opposition entre *nation* et *roi* ; Marat écrit par exemple :

Loin de se mettre jamais elles-mêmes sous la main du roi ou de ses créatures, [les gardes nationaux] doivent le regarder comme l'éternel ennemi de la nation<sup>30</sup>.

Bien sûr, le groupe identitaire de Marat se situe du côté de la nation, cependant la lutte contre la monarchie n'est pas pour lui un enjeu principal de la Révolution. Selon lui, « dans la France régénérée, le roi ne doit être que le généralissime de l'armée de ligne » ; il ferait sans doute quelques difficultés pour accepter ce pouvoir réduit, « par générosité, la nation lui achèterait donc une grosse ferme dans la Brie, où il ferait un excellent métayer »<sup>31</sup>. Ce procédé aussi « généreux », qu'allègrement insolent, montre que Marat s'accommoderait fort bien, au moins jusqu'à Varennes, d'une monarchie constitutionnelle. La forme du gouvernement n'est pas présentée comme une valeur en soi, ce qui explique en partie la faiblesse de la référence à la nation dans les lexies de contraste.

Une seconde explication se trouve dans les réticences que formule Marat lui-même à l'égard du mot *nation*, notamment à l'occasion du débat de l'automne 1790 sur la devise que devaient porter les boutons d'uniforme de la garde nationale. L'Assemblée avait choisi : *La loi et le roi* ; Marat critique dans son numéro 215 (8 septembre 1790) ce choix et propose de substituer à cette « légende indigne » le mot *patrie*. Camille Desmoulins, lui, préférerait *nation*, « ce mot, dit-il, portant avec lui une idée majestueuse, une idée de grandeur »<sup>32</sup>. Et Marat commente :

C'était sacrifier un nom chéri, si propre à réveiller dans l'âme l'idée des liens sacrés qui unissent les citoyens, à un nom vague qui s'applique également aux peuples esclaves et aux peuples libres, et cela pour le triste avantage de flatter la vanité des Français<sup>33</sup>.

Le grief qu'adresse Marat à *nation*, c'est que ce mot, pris ici dans une acception territoriale, désigne à la fois les « peuples esclaves » et les « peuples libres » : le clivage essentiel se fait donc pour lui autour de la notion de liberté, et nullement autour d'une frontière géographique. La

30. *L'Ami du peuple*, 293, 27 novembre 1790, p. 1829.

31. *L'Ami du peuple*, 473, 29 mai 1791, p. 2946, note 1.

32. Propos rapporté par Marat dans le numéro 273, 7 novembre 1790, p. 1718.

33. *Ibid.*

réduction du groupe identitaire aux seuls « Français » est clairement condamnée ici. Le mot *patrie*, chargé d'un trait affectif capable de souder le groupe, et associé au combat pour la liberté, lui paraît plus digne d'être porté en insigne.

Comment enfin les *ennemi(s) du peuple* se font-il si rares dans *L'Ami du peuple* ? Avec 21 occurrences, la lexie est, en fréquence relative, beaucoup moins employée par Marat que par Robespierre, chez qui *liberté* et *peuple* sont les compléments les plus fréquents d'*ennemis*<sup>34</sup>. Les contextes montrent que la lexie *ennemis du peuple* actualise une opposition entre les ordres privilégiés et le reste de la société :

Il n'est pas étrange que les plus mortels ennemis du peuple siègent dans l'Assemblée nationale, elle renferme dans son sein les représentants des deux ordres privilégiés abolis<sup>35</sup>.

La mention des « deux ordres privilégiés », opposés implicitement au Tiers, renvoie à un clivage de nature sociale. Or, en dépit de l'intérêt que lui ont porté ultérieurement les tenants de la lutte des classes, Marat n'assimile pas la Révolution à un conflit socio-économique. Pour que la Révolution réussisse, il faudrait au contraire, selon lui, que différentes classes s'unissent contre le despotisme :

Rien de plus commun que de voir la nation partagée en deux partis qui se déclarent l'un pour, et l'autre contre le despote. Lorsque chacun de ces partis est composé de différentes classes de la société, celui qui se déclare contre le despotisme parvient assez souvent à l'écraser parce qu'il réunit alors plus d'avantages pour l'attaquer que celui qui le défend n'en a pour le maintenir [...]. Mais cela n'arrive jamais lorsque la plèbe, c'est-à-dire les classes inférieures de la nation, sont seules à lutter contre les classes élevées<sup>36</sup>.

Quelque ami du peuple qu'il puisse être, le clivage identitaire que privilégie Marat ne repose pas sur l'appartenance à une « classe » mais à un « parti ». Les lexies formées sur *ennemi* renvoient donc à une identité qui ne résulte pas essentiellement d'une situation juridique, géographique ou sociale, mais qui est fondée sur le choix politique de la liberté.

---

34. *Ennemis du peuple* a 13 occurrences dans ce corpus Robespierre, 10 fois plus court que le corpus Marat ici étudié (voir A. Geffroy, mars 1985, « Les *Nous* de Robespierre ou le territoire impossible », *Mots*, 10, p. 63-89).

35. *L'Ami du peuple*, 383, 26 février 1791, p. 2358.

36. *L'Ami du peuple*, 667, 7 juillet 1792, p. 4090.

## De contre-révolutionnaire à révolutionnaire

L'histoire des désignants de contraste formés par dérivation accompagne celle des désignants étudiés plus haut. Avant l'apparition d'*ennemis de la révolution*, Marat utilise *antipatriote(s)*, qu'il développe à partir de l'auto-désignant *patriote(s)*. Avec 66 occurrences, son emploi reste stable dans l'ensemble du corpus ; à partir du n° 287, du 21 novembre 1790, il alterne avec *antipatriote(s)*, employé 21 fois. En même temps que le désignant synthétique *ennemis de la révolution*, Marat utilise à partir du 19 mai 1790 le substantif *contre-révolution*<sup>37</sup> : il dénonce un « plan de contre-révolution », organisé à la fois de l'intérieur et de l'extérieur. En juillet, le substantif *contre-révolution* engendre le dérivé *contre-révolutionnaire*<sup>38</sup>, comme le montre le premier contexte d'emploi de ce mot :

M. Voidel, président du comité des recherches, a fait lecture d'un plan de contre-révolution et d'un manifeste envoyés par M. François Castillon, colonel général de la garde nationale de la ville de Sète.

L'Espagne, la Sardaigne, l'Autriche et la Prusse sont du parti des contre-révolutionnaires<sup>39</sup>.

La fréquence d'emploi de *contre-révolutionnaire(s)* suit alors une courbe ascendante ; avec 495 occurrences dans l'ensemble du corpus, *contre-révolutionnaires* est un peu plus fréquent qu'*ennemis de la révolution*.

À côté de *contre-révolutionnaire(s)*, Marat forme *antirévolutionnaire(s)*, à l'occasion de l'affaire de Nancy, pour qualifier le général Bouillé, qui, ayant tiré sur les soldats insurgés, devient « l'antirévolutionnaire Bouillé » à partir du n° 211, daté du 4 septembre 1790. Le terme est employé également comme substantif à partir du n° 243, le 7 octobre 1790. *L'Ami du peuple* ne semble pas opérer entre *antirévolutionnaire* et *contre-révolutionnaire* une distinction aussi marquée que

---

37. Jusque-là, ce substantif n'avait fait qu'une apparition isolée dans le n° 84, du 1<sup>er</sup> janvier 1790.

38. *Contre-révolutionnaire* se présente en diachronie comme dérivé par suffixation. *Contre-révolution* relève-t-il de la dérivation ou de la composition ? A. Lehmann et F. Martin-Berthet rappellent le problème de classement que posent les mots formés avec un préfixe autonome, tels que *contre* dans *contre-jour*, *après* dans *après-midi*, ou *sans* dans *sans-abri*, et les arguments en faveur de l'un ou l'autre classement (*Introduction à la lexicologie*, Dunod, 1998, p. 115-116). La commutation de *contre-révolutionnaires* avec *antirévolutionnaires* invite à percevoir ici *contre* plutôt comme un préfixe.

39. *L'Ami du peuple*, 177, 30 juillet 1790, p. 1133-1134.

certain historiens contemporains<sup>40</sup> ; tout au plus signalera-t-on qu'il peut parler d'*esprit*, de *pamphlets*, d'*écrivains antirévolutionnaires* d'une part, et d'*armée*, de *conspirateurs contre-révolutionnaires* d'autre part, ce qui situe *antirévolutionnaire* plutôt du côté de l'opinion et *contre-révolutionnaire* du côté de l'action, mais être antirévolutionnaire conduit à s'engager dans la contre-révolution :

C'est toujours à Metz et sous la protection de l'antirévolutionnaire Bouillé, que le monarque doit aller se mettre à la tête des ennemis de la liberté pour tenter une contre-révolution<sup>41</sup>.

Dans la pratique, les deux mots semblent facilement interchangeables : par exemple, Bouillé est qualifié 7 fois d'*antirévolutionnaire* et 18 fois de *contre-révolutionnaire*. Ultérieurement, Marat propose quelques autres dérivés, dont l'emploi reste très restreint : *antipopulaire(s)* (6 occ.), *antinational* (5 occ.), *anticivique(s)* (4 occ.), *anticitoyen* (1 occ.). On retrouve donc dans les dérivés le même écart entre les références à *révolution* et *patrie* d'une part et les références à *nation*, *peuple*, ou *citoyen* d'autre part. Seule *liberté* n'est pas représentée parmi les principales bases de dérivation : c'est seulement à la fin de notre corpus, dans le n° 659, qu'apparaît *liberticide* dont l'emploi se développe dans la deuxième moitié de 1792<sup>42</sup>.

Pour la période étudiée ici, les deux principaux désignants de contraste formés par dérivation connaissent cependant une genèse différente : *antipatriotique(s)* et *antipatriote(s)* sont produits par un trajet qui mène du désignant identitaire déjà existant *patriote(s)* à un antonyme ; *contre-révolutionnaire(s)* au contraire apparaît avant *révolutionnaire(s)*. On ne relève en fait dans *L'Ami du peuple* que quatre occurrences de *révolutionnaire(s)*. La première se trouve dans un discours de Mirabeau, que rapporte Marat, le 14 septembre 1790. Accusé à la fois d'être « un conspirateur furieux en faveur de la démagogie » et « un contre-révolutionnaire », Mirabeau demande qu'on choisisse entre ces deux griefs incompatibles, ajoutant :

Au surplus, supplice pour supplice, j'aime mieux mourir martyr révolutionnaire que martyr anticonstitutionnaire<sup>43</sup>.

---

40. Voir par exemple C. Mazauric, 1987, « Autopsie d'un échec : la résistance à l'anti-révolution et la défaite de la contre-révolution », *Les résistances à la Révolution*, Imago, p. 237-244 ou M. Sajous, 1988, « Le Dictionnaire néologique des hommes et des choses de L.-A. Beffroy de Reigny : un dictionnaire "antirévolutionnaire" ou "contre-révolutionnaire" ? », *Dictionnaire des usages socio-politiques (1770-1815)*, Klincksieck, fascicule 3, p. 98-130.

41. *L'Ami du peuple*, 632, 18 décembre 1790, p. 3875.

42. Brunot, 1937, p. 675.

43. *L'Ami du peuple*, 221, 14 septembre 1790, p. 1426.

C'est ici la verve de l'orateur qui semble produire *révolutionnaire*, dans une surenchère satirique de suffixations en *-aire*, *contre-révolutionnaire* entraînant *révolutionnaire*, puis le fantaisiste *anticonstitutionnaire*. Les occurrences suivantes de *révolutionnaires* se trouvent également dans des discours non pris en charge par Marat. En septembre 1791, il le place dans le discours d'un émigré imaginaire, rapporté au style direct :

Vous avez lu sans doute les feuilles de *L'Ami du peuple* [...]. Il ne nous aime pas, nous le payons bien de retour ; quant à moi, que mes propres intérêts n'aveuglèrent jamais au point de m'ôter l'usage de la raison et qui me pique de savoir apprécier les hommes, j'avoue que c'est le seul des révolutionnaires qui m'ait étonné<sup>44</sup>.

*Révolutionnaire* appartient ici au vocabulaire de l'émigré ; s'il est employé dans un énoncé laudatif, c'est plutôt dans *étonner* que dans *révolutionnaire* qu'il faut chercher le trait mélioratif. Les deux emplois adjectivaux que l'on rencontre par la suite confirment la non-prise en charge du mot par le journaliste : en octobre 1791, Marat proteste, avec le député Chabot, contre les emprisonnements pour « délits révolutionnaires »<sup>45</sup>, qualification jugée abusive. En mai 1792, excédé par les cérémonies de réjouissance qu'affectionne le peuple parisien, il imagine un « projet de fête antipatriotique » : les ennemis de la révolution défileraient sous des bannières pour lesquelles il invente des slogans parodiques, tel que : « Respect aux organes de la loi, conjurés contre les factieux révolutionnaires »<sup>46</sup>. *Révolutionnaire* est donc jusqu'à cette date dans *L'Ami du peuple* un qualificatif péjorant appartenant au discours de l'autre ; la valeur identitaire que lui donne Mirabeau dans son discours de septembre 1790 peut être regardée, pendant cette période, comme une saillie éphémère.

Ce n'est que fin 1792, donc quand le *Journal de la République française* du député conventionnel Marat a succédé à *L'Ami du peuple*, que s'ébauche une appropriation de *révolutionnaire* dans son discours. Il emploie d'abord *révolutionnaire* comme adjectif relationnel dans *mesures révolutionnaires*<sup>47</sup>, puis *troupes révolutionnaires*, *commune révolutionnaire*, *tribunal révolutionnaire*, *lois révolutionnaires*. Le 11 mai 1793, on le trouve dans un emploi non relationnel :

Ce n'est que dans les moments de crise et lorsque la patrie est en danger, que le peuple français se réveille, tant il est peu révolutionnaire, tant il est peu réfléchi, peu énergique et peu fait pour la liberté<sup>48</sup>.

44. *L'Ami du peuple*, 558, 23 septembre 1791, p. 3422.

45. *L'Ami du peuple*, 581, 22 octobre 1791, p. 3551.

46. *L'Ami du peuple*, 647, 2 mai 1792, p. 3956.

47. Première apparition, *Journal de la République française*, éd. cit., 58, 27 novembre 1792, p. 5150.

48. *Le Publiciste de la république française*, 192, 9 mai 1793, p. 6302 (Marat avait changé son titre le 14 mars 1793, à la suite d'un décret de la Convention qui enjoignait d'opter entre les

Les autres adjectifs qualificatifs de l'énumération permettent de dessiner le champ conceptuel dans lequel se situe *révolutionnaire*. On y retrouve l'énergie chère aux philosophes des Lumières, comme l'a montré Jacques Chouillet<sup>49</sup>, la liberté, déjà rencontrée dans le reflet des désignants de contraste ; *réfléchi* est peut-être moins attendu dans le voisinage de *révolutionnaire*, mais c'est un leitmotiv chez Marat que de déplorer la frivolité des Français et de tenter de les entraîner dans la profondeur de ses analyses. C'est donc tardivement, bien après l'installation de *contre-révolutionnaire* dans son vocabulaire, que Marat commence à utiliser *révolutionnaire* dans l'auto-désignation<sup>50</sup>.

Remarquant ce chemin surprenant qui mène *contre-révolutionnaire* à *révolutionnaire*, quand la morphologie dérivationnelle laisserait plutôt prévoir le trajet inverse, Alain Rey explique :

Tout se passe comme si, à cette époque, l'emploi de *contre-révolutionnaire*, de *contre-révolution* avait stimulé l'usage de l'adjectif et du nom *révolutionnaire*, dans la rhétorique de l'antithèse qui nourrit tout discours politique, surtout en période de lutte ardente autour du pouvoir [...]. *Révolutionnaire* est comme suscité, à mon avis, par l'usage déjà très actif de *contre-révolutionnaire*. Dans une large mesure, *révolutionnaire* signifie « efficace dans la lutte qui nous oppose aux contre-révolutionnaires » ou encore « contre-contre-révolutionnaires »<sup>51</sup>.

En bonne logique, la double négation nous ramène à l'affirmation et la catégorisation identitaire semble s'être construite ici par la succession de deux contrastes. Pourtant, au vu des emplois de *révolutionnaires* dans *L'Ami du peuple*, on peut songer aussi à un autre type d'engendrement lexical : jusqu'à la Convention, *révolutionnaire* appartient au dis-

fonctions de député et celles de journaliste). Comme me le signale J. Guilhaumou, la prise en charge de *révolutionnaire* comme auto-désignant et l'apparition de *mouvement révolutionnaire* dans le contexte de l'insurrection du 31 mai 1793 semblent susciter une réaction de délimitation sémantique de la part de Condorcet ; dans un article intitulé « Sur le sens du mot révolutionnaire », qu'il publie le 1er juin dans le premier numéro du *Journal d'Instruction sociale*, il précise : « On dit qu'un homme est révolutionnaire, c'est-à-dire qu'il est attaché aux principes de la révolution, qu'il agit pour elle, qu'il est disposé à se sacrifier pour la soutenir ».

49. J. Chouillet, 1984, *Diderot poète de l'énergie*, PUF. Voir aussi M. Delon, 1988, *L'idée d'énergie au tournant des lumières (1770-1820)*, PUF.

50. Marat ne l'emploiera pas comme substantif. On trouve en définitive peu d'exemples d'une utilisation nominale de *révolutionnaire* : elle semble plutôt le fait du discours historique sur la Révolution que des révolutionnaires eux-mêmes. Signalons tout de même son emploi comme substantif féminin par C. Lacombe dans son *Rapport à la société des Républicaines révolutionnaires* : « Il ment, avec l'impudeur qui lui est si naturelle, lorsqu'il dit que nos commissaires l'ont traité de Blanc-bec, les Révolutionnaires connaissent trop la portée des mots pour en avoir adressé à Monsieur Bazire un aussi insignifiant », *Les femmes dans la révolution*, tome 2, 17 septembre 1793, p. 7 (référence FRANTEXT, corrigée par A. Geffroy). *Révolutionnaires* est employé ici par apocope de *Républicaines révolutionnaires*, et ne fonctionne pas comme désignant identitaire général.

51. A. Rey, 1989, *Révolution. Histoire d'un mot*, Gallimard, p. 122 et p. 126.

cours de l'autre, c'est un hétéro-désignant ; il qualifie *délits, factieux*, et paraît donc coloré négativement. Dans les collocations qui apparaissent fin 1792 : *mesures révolutionnaires, tribunal révolutionnaire, lois révolutionnaires*, il bascule du côté de l'auto-désignation et porte un marquage positif qu'explicite l'association avec les mélioratifs *réfléchi, énergique* et *liberté*. On pourrait dès lors regarder l'appropriation de *révolutionnaire* par les conventionnels comme un de ces retournements dont le discours politique est coutumier<sup>52</sup>. Le parcours de *révolutionnaire* se présenterait ainsi en trois étapes : une catégorisation de l'autre, opérée par le désignant *contre-révolutionnaire*, puis un passage dans le discours de l'autre, avec un *révolutionnaire* péjoratif, enfin un retournement énonciatif aboutissant à une catégorisation identitaire.

L'émergence de *révolutionnaire* dans l'auto-désignation peut donc paraître exemplaire dans cette incessante dialectique du même et de l'autre, où sont pris les désignants socio-politiques. Avant de pouvoir se dire révolutionnaires, les intéressés ont dû passer par l'invention d'*ennemis de la révolution*, puis de *contre-révolutionnaires* : pour se nommer eux-mêmes, nos révolutionnaires ont d'abord décliné l'identité de leurs ennemis.

Dans les noms que leur donne *L'Ami du peuple*, on découvre, en miroir, quelques caractéristiques identitaires de cet autoportrait selon Marat : le choix politique de la liberté, l'amour de la patrie, conçue comme terre de liberté, occupent le devant du tableau, tandis que les appartenances juridique, territoriale et sociale sont reléguées au second plan.

Cette hiérarchie des traits du *nous* trahit bien sûr la silhouette du *je*. D'autres corpus du discours révolutionnaire accuseraient des traits différents. *Le Père Duchesne* d'Hébert privilégie le désignant de contraste *ennemis du peuple* et donc le caractère social de l'identité révolutionnaire. Chez Robespierre, apparaissent, parmi les lexies formées sur *ennemis, ennemis de la République* et *ennemis de la France*, qui soulignent la part prise, dans un corpus plus tardif, par le choix de la forme de gouvernement et par l'identité territoriale. Les désignants de contraste construisent de concert la catégorisation d'une identité collective et celle du sujet qui les énonce.

---

52. A. Geffroy a raconté le cas exemplaire du retournement de *sans-culotte(s)*, hétéro-désignant injurieux, devenu auto-désignant hautement revendiqué, dans A. Geffroy, 1985, « Sans-culotte(s) (novembre 1790-juin 1792) », *Dictionnaire des usages socio-politiques (1770-1815)*, Klincksieck, fascicule 1, p. 159-179.